

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Conseil Municipal du 7 octobre 2016 à 20 h 00

L'an deux mil seize, le sept octobre, à vingt heures, Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François ROUET, Adjoint au Maire, en l'absence de Monsieur le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2016.

Etaient présents : François ROUET, Jacques BEAUMONT, Danielle DAISER, Philippe WACH, Henri de COSSE BRISSAC, Paula BROUMAUULT, AUGUSTIN Frédéric, JONNART Ghislain.

Absents excusés : Christian LAMBLIN, Saliha GUETIENNE, Patrick HAGARD, Béatrice BOSCOQ, Shirley CARRAUD, Herveline PIKE.

Pouvoir : Angélica BOVELLO pour Jacques BEAUMONT.

Secrétaire de séance : Mr Jacques BEAUMONT

Monsieur l'Adjoint au Maire,

Ouvre la séance en informant l'assemblée sur l'état de santé de Monsieur le Maire.

Monsieur l'Adjoint au Maire,

Informe le Conseil du recrutement d'un agent pour occuper les postes d'adjoint d'animation et d'ATSEM du mercredi, compte tenu du départ de la personne qui les occupait l'année scolaire précédente.

Monsieur l'Adjoint au Maire,

Donne la parole à Monsieur Beaumont pour faire le point sur les travaux et achats effectués sur la commune depuis juillet et sur ceux prévus dans les mois prochains.

- terrain derrière la mairie acheté pour 130 000 € ;
- réfection de la place de l'Eglise et marquage des places de parking, ainsi que celles de l'atelier ;
- au cimetière : l'allée principale a été réalisée en béton lavé et les contre-allées en goudron liquide et gravier, des bordures seront posées ;
- appentis derrière le préau de l'école pour stocker du matériel : la dalle de béton est coulée, nous attendons la pose de la structure métallique ;
- l'aire de jeux à Montaby est en place, elle sera prochainement clôturée et des arbustes seront plantés ;
- les menuiseries de la salle multifonction seront repeintes ainsi que la nouvelle porte de l'ancien presbytère et les volets du rez-de-chaussée.

Le Conseil Municipal,

N'émet aucune remarque ou observation, après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne. « Bilan 2015 et Perspectives 2016 ».

Le Conseil Municipal,

Approuve la modification statutaire du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) lui permettant d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans les démarches énergétiques et environnementales et ainsi prendre en charge les études et les actions contribuant aux objectifs de la loi sur la transition énergétique d'août 2015 : la réduction des gaz à effet de serre et de la consommation énergétique, l'augmentation des énergies renouvelables.

Monsieur l'Adjoint au Maire,

Informe les conseillers présents que le taux de la taxe d'aménagement, pour la part communale, n'est pas modifié et reste fixé à 3%.

Le Conseil Municipal,

N'émet aucune remarque ou réserve sur le rapport annuel 2015 du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO).

Le Conseil Municipal,

Après avoir écouté Madame DAISER, sur la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) qui opère le transfert à la région de l'ensemble des compétences départementales en matière d'organisation des services de transport routier non urbains et scolaire et sur la suppression de la notion de « périmètre de transport urbain », qui implique que les communes deviennent des autorités organisatrices de la mobilité et peuvent organiser des transports dans leur circonscription administrative ;

- Donne son accord pour le transfert à la Région des Hauts-de-France de la convention signée en 2013 entre la commune et le Département de l'Oise pour le transport des élèves de l'école primaire de Mortefontaine vers la cantine du collège Saint Dominique.
- Décide, dans un souci de continuité de service et d'optimisation des dépenses, de déléguer au Département de l'Oise sa compétence pour le service de transport des écoliers domiciliés dans le hameau de Montaby scolarisés à MORTEFONTAINE.

Le Conseil Municipal,

Est informé de l'entrée, le 29 octobre 2016, de nouveaux locataires au premier étage du 16 rue du Val et confirme son vote du 8 juillet concernant le loyer de ce logement communal de 800,00 € et éventuellement de 50,00 € pour le garage, si les locataires le prennent. Le contrat de location sera établi par l'agence immobilière de PLAILLY.

Monsieur l'Adjoint au Maire,

Demande à Monsieur Beaumont de faire le bilan de la 2ème édition de la soirée dansante de septembre, dont le succès est confirmé.

Le Conseil Municipal,

Donne son accord pour louer pendant la saison 2016/2017 la chasse du terrain communal pour la somme de 150 €.

Le Conseil Municipal,

N'émet aucune remarque sur le rapport annuel 2015 du SIECCAO sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le Conseil Municipal,

Approuve les demandes de subventions 2017 auprès de l'Etat et du Département.

Pour extrait certifié conforme le 10/10/2016

L'Adjoint au Maire

François ROUET